

La cyberintimidation

Collette Dowhaniuk

Conseillère spécialisée dans
les services de protection

Ontario **Principals'** Council

cdowhaniuk@principals.on.ca





Dans un vote unanime, la **Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants** s'est engagée ce matin à créer un groupe de travail d'urgence afin d'élaborer au cours de l'automne une politique nationale sur l'utilisation des **téléphones cellulaires** en classe et sur les sanctions scolaires visant l'utilisation de **blogues**, du **courriel** et d'autres formes de technologies dans le but d'humilier les autres.

The Toronto Star (traduction libre)
Louise Brown, journaliste spécialiste de l'éducation

13 juillet 2007




28 août 2007 –

Communiqué de presse de l'Ordre des
enseignantes et enseignants de l'Ontario


84 % du personnel enseignant de l'Ontario disent avoir fait l'objet de commentaires par des cyberintimidateurs qui utilisent le courriel et Internet pour critiquer l'apparence et les capacités de notation de leurs enseignants, diffuser des commérages malveillants, voire adresser des menaces d'agression physique.





Réponses du personnel enseignant concernant la cyberintimidation :

- 84 % ont eu affaire à la cyberintimidation.
- Le courriel et les salons de cyberbavardage sont les principaux véhicules.
- 41 % estiment que l'école/le conseil scolaire devrait signaler la plupart ou tous les cas de cyberintimidation à la police.
- 43 % estiment que la cyberintimidation entre élèves devrait être signalée à la police.

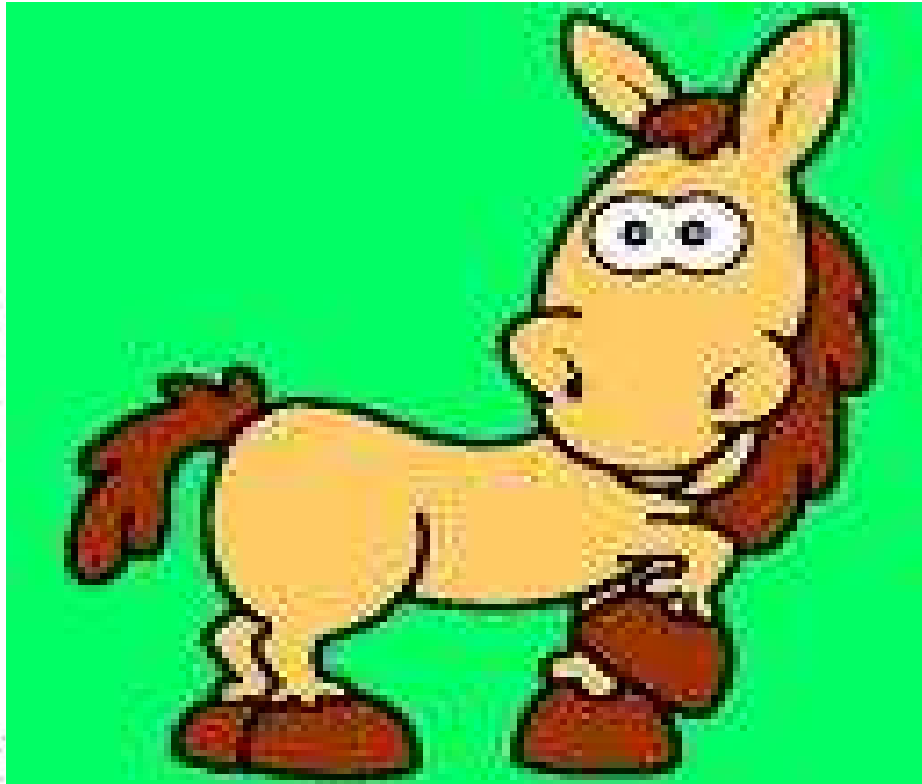


Réponses du personnel enseignant concernant les communications électroniques :

- 49 % indiquent que leur école ou leur conseil scolaire ont des politiques claires concernant l'utilisation par les élèves des communications électroniques.
- 21 % indiquent que leur école ou leur conseil scolaire ont des politiques claires concernant l'utilisation de communications électroniques entre élèves et enseignants.
- 83 % ne communiquent jamais avec leurs élèves par courriel.

Août 2007 – Enquête de l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario

Et ce n'est pas tout...



...voici d'autres chiffres

www.backbonemag.com

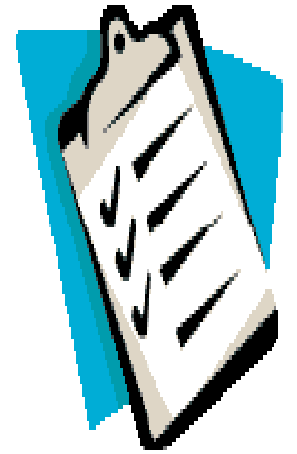
juillet/août 2007



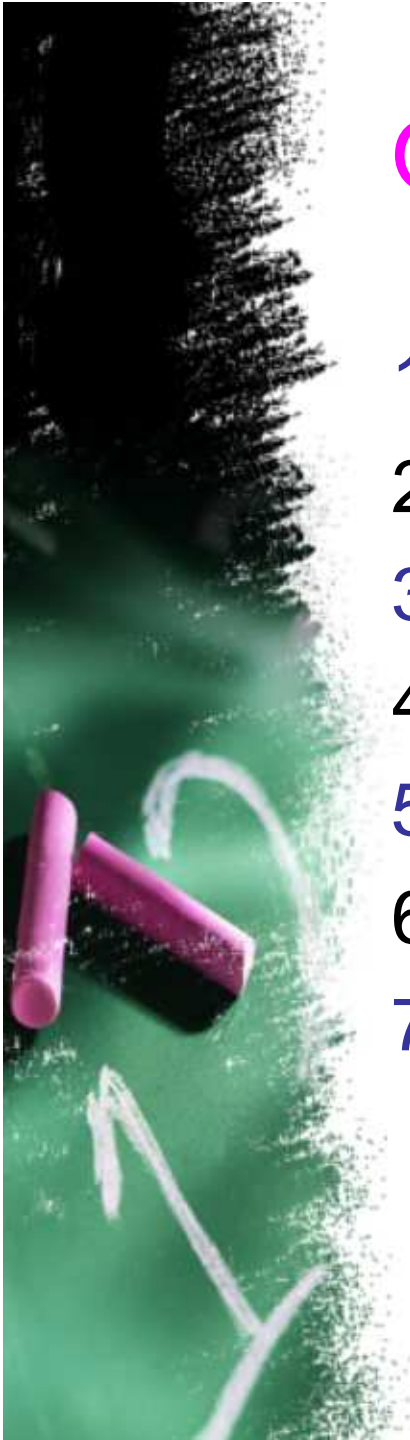
- 74 % des élèves ont déclaré que la technologie était un élément primordial dans leur vie.
- 42 % ont indiqué que l'école les incitait à développer leurs compétences technologiques.
- Près de la moitié en apprennent plus en matière de technologie à la maison qu'à l'école.



Ordre du jour



1. La technologie à l'école
2. Réseautage social : *Facebook*
3. 15 minutes de célébrité : YouTube
4. La cyberintimidation de camarades
5. La cyberintimidation de personnel
6. Connexion : Je fais ce que je veux!
7. Conclusions



1. La technologie à l'école

Outils

Gestion des risques :

L'école/le conseil devrait-il **interdire**
ou limiter son utilisation?

Exemples:

- Téléphones cellulaires
- Baladeurs, lecteurs MP3
- Appareils photo numériques (téléphones cellulaires)

- Voir conseils **OPC**



1. La technologie à l'école

Questions d'ordre juridique



- Sécurité, confidentialité
- Éthique (tricherie)
- Libertés individuelles et collectives
- Discours privé et public
- Droits de la personne et harcèlement
- Liberté d'expression et diffamation
- Lois sur la pornographie
- Politiques d'utilisation acceptable



1. La technologie à l'école

Jurisprudence



Dans l'état de New York, une décision de la Cour suprême (par le juge Stone) confirme l'interdiction des téléphones cellulaires à l'école en réponse à une contestation de la part de parents.

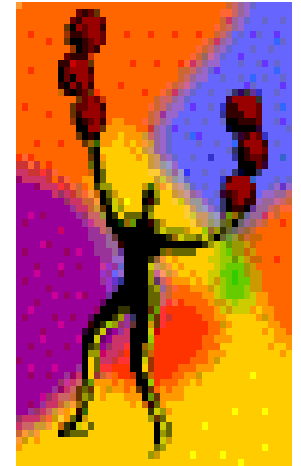
Price et al. v. New York City Board of Ed. et al.
Index #109703/06 (N.Y. S.Ct. 7 mai 2007)





1. La technologie à l'école

Les failles du « jugement Stone »



- Rangement à l'extérieur de l'école ou dans le casier
- Nature arbitraire ou rationnelle du règlement de l'école
- Définition de « téléphone cellulaire »
- Contrôle des parents ou de l'école
- Questions constitutionnelles



1. La technologie à l'école

Le jugement Stone

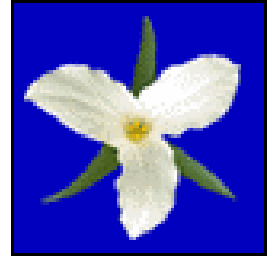


« Ce tribunal ne tranche pas sur les vertus (ou le manque de vertus) du règlement concernant l'utilisation des téléphones cellulaires ni sur le fait qu'il existe de meilleurs moyens de trouver un équilibre entre les désirs des parents et le besoin de solutions pratiques pour maintenir la discipline à l'école. »



1. La technologie à l'école

L'expérience de l'Ontario



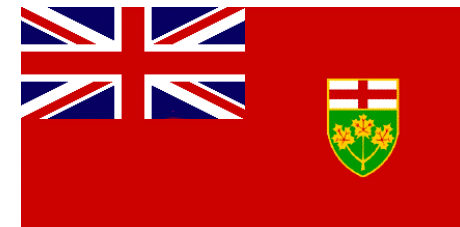
18 avril 2007

Les administrateurs du Toronto DSB ont adopté une motion prévoyant que tous les appareils de communication personnelle doivent être éteints et rangés hors de vue pendant les cours et dans l'école sauf autorisation de la direction de l'école.



1. La technologie à l'école

L'expérience de l'Ontario



Février 2007

- Un enseignant surveille des examens et aperçoit un élève qui reçoit des **messages** sur son téléphone cellulaire.
- L'enseignant **confisque** le téléphone.
- Les parents prétendent que l'enseignant a **agressé l'élève**.
- L'enquête révèle que les allégations des parents ne sont pas fondées.





2. Réseautage social

Accès à Internet

Gestion des risques :

La politique de l'école/du conseil scolaire doit-elle **interdire ou limiter** l'accès?



Exemples :

- Réseau social (Facebook, MySpace)
- Diffusion de vidéos (YouTube)
- Sondages d'opinion (Ratemyteachers.com)



2. Réseautage social

Gestion des risques :

La politique de l'école/du conseil scolaire doit-elle établir des attentes en termes d'intimidation, de cyberintimidation, de connexion et d'utilisation acceptable de la technologie?

Types

- Courriel, site Web, salon de cyberbavardage, blogues
- Réseautage social
- Diffusion de vidéos
- Sondages d'opinion



2. Réseautage social Facebook



- Lancé le **4 février 2004**.
- L'adhésion était limitée aux étudiants de **Harvard**.
- Elle s'est élargie à toutes les **universités de prestige (Ivy League)** en deux mois.
- Depuis **septembre 2006**, disponible à tous les utilisateurs de courriel.
- **Juillet 2007** : 30 millions de membres dans le monde.

Wikipédia



2. Réseautage social Facebook

Octobre 2007

*Bientôt disponible sur appareil
portatif (voir partie 1)*



2. Réseautage social MySpace



- Propriétaire : Fox Interactive Media
- Le 6^e site Web le plus populaire au monde toutes langues confondues; le 3^e aux États-Unis.
- 80 % des visites sont sur des sites de réseautage social; rôle important dans la culture populaire contemporaine.
- 230 000 nouvelles adhésions par jour

Wikipédia



2. Réseautage social

Questions d'ordre juridique

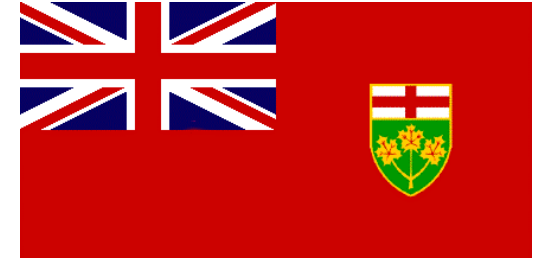


- Sécurité, confidentialité
- Éthique (mensonge)
- Libertés individuelles et collectives
- Discours privé et public
- Droits de la personne et harcèlement
- Liberté d'expression et diffamation
- Lois sur la pornographie
- Politiques d'utilisation acceptable



2. Réseautage social

L'expérience de l'Ontario

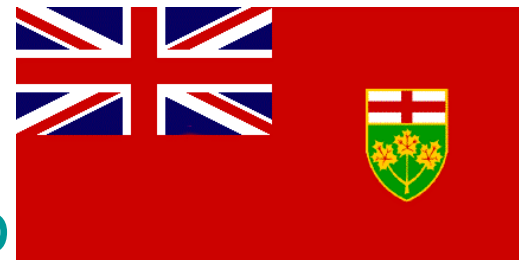


- Une employée du conseil scolaire et sa famille créent un blogue pour communiquer **opinions et photos**.
- Lors de communications avec sa fille, elle expose **ses opinions critiques à l'égard du directeur adjoint de l'école**.
- Un élève inscrit le nom du directeur adjoint sur « **Google** », découvre le blogue et informe le directeur adjoint.
- Mesures disciplinaires appliquées.



2. Réseautage social

L'expérience de l'Ontario



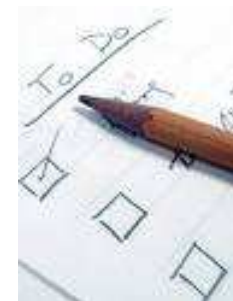
24 octobre 2007

Deux étudiants d'une école secondaire de Thunder Bay ont été accusé de « libelle criminel » pour avoir créé un groupe sur Facebook invitant leurs amis à se joindre à « Qui veut voir X mort? »



2. Réseautage social

Points à enseigner : Élèves



- Internet est partout et pour toujours.
- Les employeurs utilisent de plus en plus *Facebook* ou autres pour vérifier les références.
- Les « modalités d'utilisation » peuvent servir en cas de mesures disciplinaires.
- Savoir comment signaler les usages abusifs.
- Respecter les protocoles de sécurité Internet.



Réseautage social

Points à enseigner : Employés



- Les commentaires désobligeants des enfants sur les enseignants et directeurs d'école ne sont pas nouveaux. C'est le mode de communication qui est nouveau.
- Les règles d'utilisation ne sont pas seulement pour les enfants.
- Le comportement adopté en dehors des heures de travail peut avoir des conséquences au travail.
- Les « modalités d'utilisation » peuvent servir en cas de mesures disciplinaires.
- Les adultes ont besoin de formation dans le domaine de la technologie et de la communication.





3. 15 minutes de célébrité

YouTube



- Site Web où les utilisateurs peuvent télécharger et visionner des clips vidéo (film, télévision, musique).
- Créé en février 2005.
- Les utilisateurs non inscrits peuvent visionner la plupart des clips du site.
- Les utilisateurs inscrits peuvent télécharger un nombre illimité de clips.
- Les utilisateurs peuvent afficher des « réponses » vidéo et s'abonner à un flux de contenu.

Wikipédia



3. 15 minutes de célébrité

L'expérience du Québec

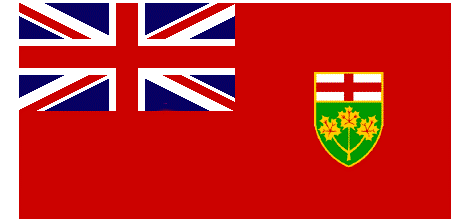


Novembre 2006

- Des élèves de l'*École secondaire Mont-Bleu* de Gatineau poussent une enseignante à la crise de nerfs, enregistrent l'incident avec leur téléphone cellulaire et téléchargent le clip vidéo sur YouTube.
- L'école convainc YouTube de retirer le clip.



3. 15 minutes de célébrité L'expérience de l'Ontario



Septembre 2006

- Des élèves des DSB de Peel et du comté de Simcoe préparent et téléchargent les clips vidéo d'un « club de combat clandestin » sur YouTube; grosse couverture médiatique.

Avril 2007

- Le conseil scolaire de l'Ontario approuve la suspension d'élèves prenant part à un combat filmé par un tél. cellulaire. Suspension aussi de la personne ayant filmé et des spectateurs.





Qu'est-ce que l'intimidation?





L'intimidation, c'est :

- Un comportement agressif, persistant et répété.
- Elle a pour but de provoquer la peur et la souffrance et/ou de blesser, physiquement ou émotionnellement, de détruire l'estime de soi et la réputation d'une personne.
- Elle se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu.

(pas de définition de l'intimidation avant)

PPM No. 144 4 octobre 2007






L'intimidation, c'est :

- une dynamique d'interaction malsaine (physique, verbale, sociale).
- Elle peut se produire par l'utilisation de la technologie (courriel, téléphone cellulaire, messagerie textuelle, site Web ou autres).

PPM No. 144 4 octobre 2007.





L'intimidation figurera parmi les causes de suspension d'un élève (févr. 2008)

PPM No. 144 4 Octobre 2007.

Une direction d'école devra décider de suspendre ou non un élève si elle estime que cet élève s'est livré à un ou plusieurs des actes suivants à l'école ou lors d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire.

Loi sur l'éducation 306 (1)





Gestion des risques :

« Les enfants qui sont victimes d'intimidation de manière prolongée, tout comme ceux qui ont recours à la force et à l'agression en tant qu'intimidateurs pourront souffrir de problèmes psychosociaux à l'adolescence et à l'âge adulte. »

PPM No. 144 2 octobre 2007



Qu'est-ce que
« la cyberintimidation » ?
Est-elle plus nuisible que
l'intimidation traditionnelle ?





Gestion des risques :

La « **cyberintimidation** » fait appel aux technologies de l'information et de la communication (courriel, tél. cellulaire, messagerie textuelle ou instantanée, sites Web personnels **diffamatoires** ou sites de sondages personnels **diffamatoires**) pour harceler une personne de manière délibérée, répétée et hostile dans le but de lui nuire. Ces actes peuvent être le fait d'un individu ou d'un groupe. »

Bill Belsey



4. Cyberintimidation de camarades



À apprendre

- Politiques anti-intimidation des provinces/écoles/conseils scolaires

Types

- Réseautage social
- Diffusion de clips vidéo
- Messagerie électronique, site Web, blogue



4. Cyberintimidation de camarades

Questions d'ordre juridique

- Sécurité, confidentialité
- Éthique (intimidation)
- Libertés individuelles et collectives
- Discours privé et public
- Droits de la personne et harcèlement
- Liberté d'expression et diffamation
- Lois sur la pornographie
- Politiques d'utilisation acceptable



4. Cyberintimidation de camarades

Jurisprudence (Cyberlibelle)



Barrick Gold c. Lopehandia [2004]

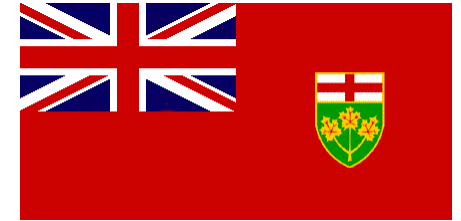
O.J. No.2329(CA)

- *Distinction entre le « cyberlibelle » et d'autres formes de diffamation en raison de sa nature « immédiate, directe, interactive, brutale, illimitée et envahissante ».*
- *L'anonymat renforce le risque que les remarques soient acceptées comme vraies.*





4. Cyberintimidation de camarades



L'expérience de l'Ontario

- Deux jeunes filles de 11^e année sont à une fête; elles boivent beaucoup d'alcool; elles perdent connaissance; un camarade les aide à se déshabiller et à se doucher; il prend des photos et les affiche sur Internet.
- La direction de l'école signale les événements à la police; le jeune est accusé de diffusion de pornographie juvénile.





5. Cyberintimidation de personnel



À apprendre

- Projet de loi 212 (février 2008)
- Politique du conseil/de l'école
- Politiques et programmes anti-intimidation

Types :

- Sondages d'opinion (Ratemyteachers.com)
- Réseau social
- Moyens électroniques (courriel, site Web, blogue)



5. Cyberintimidation de personnel

RateMyTeachers.com

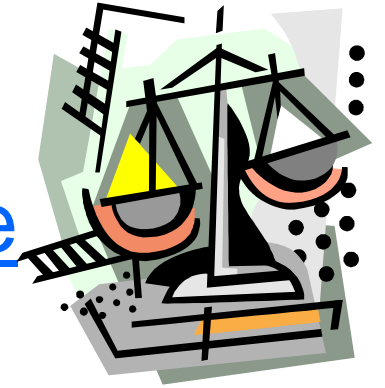
- Site controversé utilisé pour évaluer la performance et la popularité du personnel enseignant de l'élémentaire et du secondaire.
- Commentaires et notes allant de 1 à 5.
- Plus d'un million et demi d'enseignants sont notés sur ce site.
- Lancé en août 2001

Wikipédia



5. Cyberintimidation de personnel

Questions d'ordre juridique



- Sécurité, confidentialité
- Éthique (intimidation)
- Libertés individuelles et collectives
- Discours privé et public
- Droits de la personne et harcèlement
- Liberté d'expression et diffamation
- Lois sur la pornographie
- Politiques d'utilisation acceptable



5. Cyberintimidation de personnel Jurisprudence



Beussink c. Woodland R-IV School District
30F.Supp.2d1175(1998US Dist.)

- *Un élève a créé un site Web comportant des commentaires désobligeants et vulgaires concernant le personnel administratif de l'école.*
- *Le tribunal n'a pas confirmé la suspension; le fait « qu'on n'ait pas apprécié ou qu'on ait blessé » les personnes concernées « n'est pas un motif suffisant ».*



5. Cyberintimidation de personnel

Jurisprudence

J.S. c. Bethlehem Area School District

- Un élève a créé un site Web intitulé « Teacher sux ».
- À propos d'un professeur de maths.
- Renvoi confirmé pour menaces, harcèlement et perturbation de l'environnement d'apprentissage.



5. Cyberintimidation de personnel Jurisprudence



*Biom v. Fulton County Sch. Dist.,
No. 06-14706 (11th Cir. 31 juillet 2007)*

La Cour d'appel américaine (11th District) a statué qu'un conseil scolaire de Géorgie n'avait pas enfreint la liberté de parole d'une élève lorsque celle-ci a été suspendue pour un texte relatant son souhait d'abattre son professeur de maths.



5. Cyberintimidation de personnel Jurisprudence



*Biom c. Fulton County Sch. Dist.,
No. 06-14706 (11th Cir. 31 juillet 2007)*

La Cour a également décidé qu'elle ne pouvait avoir recours à une injonction judiciaire exigeant du conseil scolaire qu'il **retire des dossiers** toute information concernant sa suspension.



5. Cyberintimidation de personnel Étude de cas

Robert F. Hall

Catholic Secondary School

Janvier 2007

- Onze élèves suspendus pour commentaires méprisants affichés sur *Facebook* concernant leur directeur d'école.
- *Référence* **12 février 2007:**
[CBC.ca](#) & *The Toronto Star*






6. Connexion : Je fais ce que je veux!



Quelle autorité permet aux responsables des écoles de surveiller, de contrôler et de prendre des mesures pour *des actes commis hors de l'école*?





6. Connexion : Je fais ce que je veux!

- Projet de loi 212 (février 2008)
- Common Law : Norme de diligence (parent prudent dans les circonstances)
- *Règlement 298 : Fonctions de la direction d'école*
- *Politiques du conseil scolaire concernant les communications électroniques*



6. Connexion : Je fais ce que je veux!



- Entrave au fonctionnement de l'école
- Conséquences sur la culture de l'école
- Règles d'utilisation
- Politiques du conseil scolaire



7. Conclusions



Points à enseigner

- Formation pour les adultes!
- Utilisation responsable
- Réputation, profil public
- Règles de courtoisie dans l'utilisation de l'électronique
- Politiques d'utilisation acceptable
- Stratégies de signalement
- Cyberbullying.ca – conseils sur la sécurité Internet; réponses à l'intimidation





Références

- Voir annexe pour des ressources sur papier ou en ligne



www.e-laws.gov.on.ca

